

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 8 (1867), p. 137

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1867__8__137_0

© Société de statistique de Paris, 1867, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS.



I.

Procès-verbal de la séance du 2 mai 1867.

Le 2 mai 1867, la Société de statistique de Paris s'est réunie sous la présidence de M. Wolowski, membre de l'Institut.

Le procès-verbal est lu et adopté.

La Société admet à l'unanimité, comme membres titulaires, MM. Reboul, actuaire de l'Impériale, membre de la Société des actuaires de Londres; Machizot, chef de bureau au ministère du commerce; Gustave Fould; Froger de Mauny, juge de paix du canton de Neuilly, et M. le comte Bembo, ancien podestat de Venise; député au Parlement italien.

M. le secrétaire perpétuel rend compte d'un ouvrage présenté à la Société par M. le docteur Mayr, attaché au bureau de statistique de Bavière, et qui a pour objet la statistique criminelle de ce pays comparée à celle d'un certain nombre d'autres pays d'Europe.

M. le docteur Cl. Juglar présente à la Société un exemplaire du tirage à part de sa déposition devant la commission d'enquête sur les banques.

M. le président fait, avec les plus grands éloges, une analyse détaillée de ce travail, particulièrement au point de vue des nombreux et intéressants documents statistiques qu'il contient.

La séance est levée à la suite de cette improvisation.
